



## Succession du bien immobilier

-----  
Par Moniqueh

Bonjour mes parents ont acheté un appartement il y a plus de 25 ans mon père est décédé depuis 24 ans et ma mère encore vivante elle est à l'ehpad depuis peu ,elle vend son appartement pour payer l'ehpad sans me le dire .en à t'elle le droit ? Mes neveux orphelins de mon frère décédé ne m'ont rien dit aussi . Vais je perdre la petite part de mon père après la vente ? Je suis héritiers de cet appartement logiquement . Avec mes neveux . Mes neveux à ma connaissance n'ont rien eu en argent pour le moment . Merci de votre réponse .

-----  
Par nathanb

Bonjour,

La vente a du se faire par devant notaire. Donc, lui seul peut garantir juridiquement la transaction. Essayer de le voir pour comprendre

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

elle vend son appartement pour payer l'ehpad sans me le dire

Je comprends que la vente n'est pas faite, mais qu'elle a mis en vente le bien (petites annonces, agence : pouvez-vous préciser ?).

Si la vente n'est pas faite, aucun notaire n'est encore en jeu.

Toutefois, une agence sérieuse devrait vérifier la propriété du bien, pour savoir qui doit participer à la vente.

Bonjour mes parents ont acheté un appartement il y a plus de 25 ans mon père est décédé depuis 24 ans

Vous souvenez-vous du traitement de la succession de votre père ? Le bien était-il concerné ?

Si en fait, le bien est propre à votre mère, parce qu'elle avait pu l'acquérir en propre par des fonds propres, il n'a pas été concerné par la succession de votre père, et votre mère peut le vendre seule.